

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	39-40 (1967)
Heft:	6
Artikel:	Réglementation sur le camping
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-126273

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Réglementation sur le camping

61

La Suisse a compté, en 1964, plus de 30 millions de nuitées dans les hôtels. A ce nombre doivent s'ajouter 19 millions de nuitées dans les campings, auberges de jeunesse et chalets. Les campings du Touring-Club – seule organisation qui tienne des statistiques – ont enregistré plus de 1,1 million de nuitées contre 650 000 environ en 1960. La progression est donc sensible.

Or, en de maints endroits, les installations sanitaires des camps n'ont pas progressé au même rythme que la demande. C'est ce qui a déterminé l'Union suisse du tourisme à inviter les communes à édicter un règlement sur le camping. La Direction de l'économie publique du canton de Berne a élaboré, en collaboration avec l'Institut de recherches touristiques de l'Université de Berne, un règlement type, actuellement adopté.

La création et la gestion d'un camping sont soumises à l'autorisation des autorités. Le camping isolé, en dehors des camps autorisés, n'est admis qu'avec l'autorisation du propriétaire du terrain et des autorités communales. Les camps ne doivent pas se situer à proximité de quartiers d'habitation. Ils seront pourvus d'installations sanitaires (toilettes, douches, conduites d'eau potable, égouts, corbeilles pour les déchets et décharge) au profit des personnes qu'ils peuvent accueillir. Le gérant devra en outre tenir un registre des hôtes.

Les mesures prises sont d'autant plus nécessaires que les campeurs recherchent les plus beaux paysages, particulièrement les rives des lacs, des rivières et les paysages typiques de montagne. Il est donc logique, dans l'intérêt de la communauté, que les tentes ne puissent être plantées et les caravanes stationnées n'importe où. La première mesure à prendre sera donc de déterminer les endroits où le camping sera ou ne sera pas autorisé.

Aspan

Bibliographies

Les logements sont trop chers

Tout le monde en est bien convaincu. Encore fallait-il rechercher, parmi les composantes de ce coût, quelles sont celles dont la progression a été particulièrement rapide et celles sur lesquelles on peut agir avec le plus d'efficacité en vue de les réduire.

C'est sur le thème «Coût de la construction, coût du logement» qu'un colloque s'est tenu à Paris, présenté aux ministres responsables de ces problèmes par M. Gérard Dupont, président du Centre national pour l'amélioration de l'habitation.

Ce colloque, qui a réuni 600 participants, avait été préparé

SABAG

BIENNE LUCERNE LAUSANNE

Notre choix est à l'avant-garde.

Grâce à une activité plus que cinquantenaire, nous avons acquis une grande expérience dans les branches de matériaux de construction, sanitaire et cuisine.

Voulez-vous plus que ce que la technique actuelle peut vous offrir pour votre agencement de cuisine? Alors décidez-vous pour les cuisines PINGUIN de SABAG.

Envoyez-nous une esquisse et faites-nous part de vos désirs, nous vous soumettons nos plans sans aucun engagement.

PINGUIN la cuisine moderne



SABAG + BAUMATERIAL SA, 2500 Biel, Tél. 032 / 35353

SABAG Appareils sanitaires Lucerne SA, 6000 Lucerne
Tél. 041 / 39922

SABAG LAUSANNE SA, 1000 Lausanne, Tél. 021 / 269031

Visitez nos expositions, vous y trouverez un choix très riche d'agencements sanitaires et de cuisines.

**Choisissez bien, choisissez sûr,
choisissez SABAG!**